

# CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2020

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Catégorie choisie :

Balcon d'immeuble collectif   
*(Précisez la situation (gauche, droite, étage...)):*

Commerce ou entreprises

Jardin d'agrément

Balcon et terrasse de maison

Décor potager

PARRAINEZ UNE PERSONNE DE VOTRE CHOIX (VOISIN, AMI, FAMILLE) ! DE  
NOMBREUX LOTS À GAGNER POUR LES PARRAINS !

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Catégorie choisie :

Balcon d'immeuble collectif   
*(Précisez la situation (gauche, droite, étage...)):*

Commerce ou entreprises

Jardin d'agrément

Balcon et terrasse de maison

Décor potager

fiche d'inscription

à remettre avant le 26 juin en mairie

# règlement

## Article 1 : Généralités

La ville de Carmaux organise un concours communal de fleurissement ayant pour but de récompenser les initiatives privées en matière de fleurissement urbain. Il est ouvert gratuitement aux habitants de Carmaux.

## Article 2 : Inscriptions

Les participants doivent s'inscrire en mairie avant le 26 juin 2020. Les candidats ayant obtenu 2 années de suite le premier prix dans l'une ou l'autre des catégories seront classés hors concours pendant 2 ans. Un minimum de 3 participants par catégorie est obligatoire pour obtenir un prix.

## Article 3 : Catégories

Le fleurissement réalisé doit être vu de la voie publique. Les particuliers peuvent concourir dans 5 catégories différentes.

- balcon d'immeuble collectif
- balcon et terrasse de maison
- jardin potager
- jardin d'agrément
- commerce ou entreprise

## Article 4 : Critères de sélection

L'attribution de prix s'effectuera selon les critères suivants.

- originalité et développement durable.
- harmonie
- entretien

## Article 5 : Jury

Le jury communal est composé au minimum de 2 élus, 2 professionnels des espaces verts.

Le jury procédera à la visite des sites fleuris courant juillet.

Les membres du jury communal ne peuvent pas participer à ce concours.

## Article 6 : Remise des prix

L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la remise des prix qui aura lieu courant novembre 2020. Le jury communal proposera l'inscription de lauréats au concours départemental des maisons fleuries.

## Article 7 : Acceptation du règlement

Les participants acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.